



AVIS A LA POPULATION

RESTRICTION STRICTE DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

La Municipalité informe la population qu'une **perte d'eau importante a été constatée depuis ce jour** au niveau du réservoir ou du réseau de distribution d'eau potable.

Des recherches sont actuellement en cours afin de localiser précisément l'origine du problème. La Municipalité met tout en œuvre pour identifier et résoudre cette situation dans les meilleurs délais.

Dans l'attente du rétablissement de la situation, et afin de préserver les réserves d'eau potable disponibles, **une restriction stricte de l'utilisation de l'eau potable est immédiatement mise en place.**

Il est dès à présent strictement interdit :

- **d'arroser les jardins, pelouses, plantations ou cultures ;**
- **de remplir ou remettre à niveau les piscines, bassins et autres installations similaires ;**
- **d'utiliser l'eau potable pour tout usage non indispensable.**

La Municipalité demande à l'ensemble de la population de faire preuve de la plus grande vigilance et de **limiter sa consommation d'eau potable au strict nécessaire dans les gestes du quotidien.**

Nous remercions chacun et chacune de contribuer activement à la préservation de nos réserves d'eau et de respecter scrupuleusement ces restrictions jusqu'à nouvel avis.

Pour lever cette restriction, le moment venu, un avis sera mis au pilier public et sur le site internet de la commune : www.saubraz.ch.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

La Municipalité

Saubraz, le 24 septembre 2026